

Conditions Générales d'Adhésion

au service ASPOne.fr

Entre

La Société par Actions Simplifiée ASPOne.fr, au capital de 37 000 euros, dont le siège social est situé 56, rue de Billancourt - 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 452 265 622, PARTENAIRE EDI-DGI, représentée par Monsieur Olivier JOLLAND, Président, ci-après désignée ASPOne.fr

Et

Toute personne physique ou morale, ci-après désigné l'ADHERENT, dont l'identité est indiquée dans la DEMANDE D'ADHESION et qui désire adhérer au SERVICE ci-dessous défini,

Il sera formé contrat sur les bases suivantes :

1. DEFINITIONS

Il est donné aux termes ci-dessous la signification suivante :

ADHERENT : Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser le service ASPOne.fr.

DEMANDE D'ADHESION : comprend le document nommé « demande d'adhésion » généré lors de l'inscription en ligne sur le site www.ASPOne.fr et le cas échéant, le bon de commande correspondant.

INSCRIPTION : L'inscription se traduit, après réception par ASPOne.fr d'une DEMANDE D'ADHESION dûment complétée, par l'envoi à l'ADHERENT d'un identifiant et d'un mot de passe lui permettant d'utiliser le SERVICE.

PARTENAIRE EDI : Personne morale ayant reçu de la Direction Générale des Impôts l'habilitation lui permettant de communiquer à cette dernière les télédéclarations en y apposant le numéro d'agrément attribué.

TELEDECLARATION : déclaration transmise par voie électronique selon un protocole défini.

2. OBJET

Le contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles ASPOne.fr consent à l'ADHERENT un droit d'accès et d'utilisation au site Internet ASPOne.fr, ci-après désigné par "le SERVICE".

Le SERVICE permet, d'une part, de collecter les télédéclarations, leurs annexes et tous documents et informations complémentaires envoyées, sous forme de dépôt intégrant une ou plusieurs télédéclarations, par l'ADHERENT et, d'autre part, d'assurer la transmission aux organismes, administrations, ou tous autres destinataires désignés ou autorisés par l'ADHERENT, accessibles dans le cadre du SERVICE, des télédéclarations regroupées dans un ou plusieurs messages, selon les modalités définies aux présentes et le cas échéant aux Cahiers des Charges des destinataires.

Le contrat est formé des présentes Conditions Générales d'Adhésion et de la DEMANDE D'ADHESION, cette dernière devant impérativement être datée et signée par l'ADHERENT, et envoyée en un (1) exemplaire original à ASPOne.fr.

3. PRESTATIONS OFFERTES PAR LE SERVICE

Le SERVICE assurera le transfert et le routage des télédéclarations vers les destinataires indiqués dans les messages pour le compte de l'ADHERENT. Il recevra les informations de l'ADHERENT et les retransmettra conformément aux Cahiers des Charges élaborés par les organismes ou administrations destinataires.

L'ADHERENT transférera les informations à ASPOne.fr par Internet sécurisé (protocole SSL). Les destinataires recevront les informations d'ASPOne.fr uniquement par télétransmission conformément à leurs Cahiers des Charges respectifs.

L'ADHERENT et ASPOne.fr devront respecter strictement les Cahiers des Charges des destinataires pour ce qui concerne les flux d'informations entre émetteurs, PARTENAIRE EDI, prestataire de services et destinataires.

ASPOne.fr assurera notamment les fonctions suivantes :

- l'accès au portail ASPOne.fr par le réseau Internet, permettant l'utilisation et la consultation directes par l'ADHERENT, et la mise à disposition de l'ADHERENT d'une capacité de transfert adaptée ;
- la réception, la ré-émission, la sécurité, la confidentialité, l'intégrité, la traçabilité, la sauvegarde et l'archivage des messages ;
- l'émission à l'ADHERENT, à réception des dépôts, d'un Avis de Dépôt Signé (ADS) puis, après traitement des messages, d'un Avis de Conformité Signé (ACS) tels que définis à l'article 5 ;
- la tenue et conservation d'une liste récapitulative des messages reçus et émis et de leurs anomalies éventuelles ;
- l'émission vers les destinataires concernés à partir des instructions figurant dans les dépôts reçus ;
- la possibilité pour l'ADHERENT d'accéder aux informations de suivi en consultant le site ASPOne.fr.

ASPOne.fr conserve en archive les dépôts et les messages pendant dix (10) ans sur support numérique pour constituer une preuve en cas de litige.

Les prestations du SERVICE et leur mode opératoire sont disponibles sur le site ASPOne.fr.

Le compte principal de l'ADHERENT est ouvert dès son INSCRIPTION.

L'ADHERENT pourra à tout moment demander l'ouverture de comptes secondaires.

L'ADHERENT aura la possibilité de s'inscrire pour les nouvelles téléprocédures disponibles sur le SERVICE.

4. FONCTIONNEMENT

La connexion au SERVICE n'est autorisée qu'à la condition que l'ADHERENT utilise l'identifiant, établi sur la base des indications qu'il a communiquées, et le mot de passe qui lui est fourni. ASPOne.fr se réserve le droit en cours d'exécution des présentes de changer cet identifiant et/ou le mot de passe pour des raisons d'ordre technique ou similaire, sous réserve de respecter un préavis de trois (3) jours ouvrables notifié à l'ADHERENT par messagerie électronique à l'adresse fournie par l'ADHERENT.

ASPOne.fr s'oblige à mettre en oeuvre les moyens dont il dispose et dont l'adhérent sera informé pour rendre disponible le SERVICE pendant toutes les périodes de télédéclaration, sous réserve des périodes de maintenance et des cas de force majeure.

L'ADHERENT aura la possibilité d'utiliser les téléprocédures qui sont listées sur le site ASPOne.fr. Cette liste sera ultérieurement complétée avec les nouvelles téléprocédures mises en place sur le SERVICE ASPOne.fr.

Pour accéder à une téléprocédure, l'ADHERENT doit s'y inscrire spécifiquement sur le site ASPOne.fr.

L'ADHERENT aura aussi la possibilité d'accéder aux informations de suivi en consultant le site WEB ASPOne.fr à l'adresse <http://www.ASPOne.fr>. ASPOne.fr se réserve le droit d'accéder aux informations de suivi ou au contenu des messages dans le but d'assurer le bon fonctionnement du service.

Le support client peut être contacté par téléphone, ou par messagerie. Les coordonnées de ce service sont disponibles sur le site ASPOne.fr.

Si l'ADHERENT au portail ASPOne.fr est PARTENAIRE EDI agréé par la Direction Générale des Impôts et qu'il désire utiliser le portail en qualité de sous-traitant (au sens de l'article 5 de la convention type des PARTENAIRES EDI) la présente adhésion a alors qualité de contrat de sous-traitance au sens de la convention PARTENAIRE EDI de la DGI.

5. OBLIGATIONS DE L'ADHERENT

Préalablement à l'utilisation du SERVICE, l'ADHERENT devra avoir opté pour la ou les téléprocédures qu'il entend utiliser, conformément à la réglementation en vigueur. L'ADHERENT est averti qu'il doit, dans le cadre du SERVICE et pour chaque téléprocédure, utiliser un logiciel agréé (qu'il doit se procurer à ses frais s'il n'en possède pas) et, le cas échéant suivre préalablement la procédure de qualification fixée au cahier des charges.

Ces agréments sont définis et accordés par chaque organisme ou administration destinataire.

L'ADHERENT devra faire parvenir ses dépôts sur le site ASPOne.fr au plus tard douze (12) heures avant l'heure limite de dépôt des déclarations fixée par les organismes destinataires.

ASPOne.fr accusera réception du message de l'ADHERENT en lui faisant parvenir par mail à l'adresse `nom_du_compte@ASPOne.fr`, un Avis de Dépôt Signé (ADS) comportant en pièce jointe une copie de son message signé. L'ADHERENT sera averti dans le cas où le message serait illisible ou s'il ne comportait pas la pièce jointe requise. Il appartient à l'ADHERENT :

- de consulter régulièrement sa boîte aux lettres `nom_du_compte@ASPOne.fr` afin de collecter les ADS, d'en prendre connaissance et de réagir en temps utile s'il ne les a pas reçus ;
- de consulter la pièce jointe attachée à l'ADS reçu et de vérifier qu'elle est identique à son original ;
- si nécessaire, d'envoyer au SERVICE un nouveau dépôt corrigé.

ASPOne.fr procédera au contrôle de la conformité des télédéclarations au regard du Cahier des Charges de leur destinataire. A l'issue de ce contrôle, le SERVICE fera parvenir à l'ADHERENT, par mail à l'adresse `nom_du_compte@ASPOne.fr`, un Avis de Conformité Signé (ACS). L'ACS avertira l'ADHERENT dans le cas où les télédéclarations comporteraient des anomalies bloquantes, c'est-à-dire des erreurs ou non conformités ne permettant pas le traitement ou l'envoi aux destinataires de la télédéclaration.

Il appartient donc à l'ADHERENT :

- de consulter régulièrement le suivi de ses envois sur le site ASPOne.fr et sa boîte aux lettres "`nom_du_compte@ASPOne.fr`" afin de collecter les ACS, d'en prendre connaissance et de réagir en temps utile s'il ne les a pas reçus,
- en cas d'ACS négatif, de consulter la liste et la description des anomalies sur le site ASPOne.fr et d'envoyer à ASPOne.fr, un nouveau dépôt comportant les télédéclarations corrigées, au plus tard douze (12) heures avant l'heure limite de dépôt des déclarations fixée par les organismes destinataires.

Aucune télédéclaration ne sera envoyée aux destinataires concernés tant que l'ADHERENT n'aura pas reçu d'ACS positif. Il est conseillé à l'ADHERENT de se ménager un délai convenable pour tenir compte des erreurs possibles dans les dépôts et des délais nécessaires pour effectuer les corrections nécessaires.

Le format accepté en entrée par le SERVICE est uniquement celui défini par les Cahiers des Charges élaborés par les organismes ou administrations destinataires. Les formats acceptés en sortie par le SERVICE sont uniquement ceux définis par lesdits Cahiers des Charges pour les transmissions vers les destinataires.

La procédure de dépôt sera considérée comme terminée à chaque ADS ou ACS pour les dépôts ou les télédéclarations rejetés. Il appartiendra à l'ADHERENT de refaire les dépôts dans les délais prévus ci-dessus.

6. PLANNING

ASPOne.fr assurera le respect des plannings imposés à l'ADHERENT par les administrations et transmettra les informations à leurs destinataires dans les délais impartis dans la mesure où, d'une part, il reçoit la transmission des données de l'ADHERENT au plus tard douze (12) heures avant l'heure limite de dépôt des déclarations, et où d'autre part, les obligations résultant pour l'ADHERENT du présent contrat et des Cahiers des Charges élaborés par les organismes ou administrations destinataires ont été respectées, ce qui suppose la délivrance d'un ACS positif.

Si le respect des plannings est impossible pour une cause dont ASPOne.fr n'est pas responsable et qui n'est pas imputable à l'ADHERENT, ASPOne.fr bénéficie comme les autres PARTENAIRES EDI d'un délai supplémentaire de dépôt, conformément aux directives données par le destinataire concerné pour la téléprocédure en question.

7. COLLABORATION

L'ADHERENT accepte la logique d'utilisation du SERVICE, notamment de ses fonctionnalités et contraintes et reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des caractéristiques du SERVICE auprès de ASPOne.fr, notamment par la documentation disponible en ligne sur le site ASPOne.fr.

En cas d'éventuelles anomalies de fonctionnement, l'ADHERENT fournira à ASPOne.fr la description écrite et détaillée de ces anomalies en notant les particularités d'utilisation au moment de chaque incident.

8. COUT DES SERVICES

Les frais d'utilisation du SERVICE sont calculés conformément à la grille spécifique de tarification figurant sur le site ASPOne.fr et, le cas échéant, selon les conditions particulières annexées à la DEMANDE D'ADHESION.

Les frais sont payables selon les modalités indiquées dans la DEMANDE D'ADHESION. Toute période commencée est entièrement due. Dans le cas d'une utilisation du SERVICE dépassant celle souscrite par l'ADHERENT, une facture de ce dépassement sera effectuée a posteriori. ASPOne.fr se réserve le droit de facturer ces dépassements à un tarif supérieur.

La facturation sera faite annuellement à la date anniversaire de l'INSCRIPTION sauf si autrement indiqué sur la DEMANDE D'ADHESION

Les tarifs seront automatiquement indexés selon le dernier indice Syntec publié au premier janvier de chaque année. Les nouveaux tarifs seront mis en ligne à cette date sur le site ASPOne.fr et seront applicables aux factures émises postérieurement.

L'ADHERENT sera considéré comme ayant tacitement accepté les nouveaux tarifs à défaut de notifier son refus à ASPOne.fr par courrier recommandé avec accusé de réception expédié dans le mois suivant leur mise en ligne. En cas de refus notifié par l'ADHERENT, ASPOne.fr se réserve le droit de résilier le contrat par courrier recommandé avec accusé de réception expédié dans un délai de 60 jours à partir de la notification du refus de l'ADHERENT. Cette résiliation par ASPOne.fr sera effective même si elle est exercée à l'intérieur de la période de préavis de l'article 10. En cas d'exercice du droit de résiliation par ASPOne.fr, le contrat se poursuivra aux conditions tarifaires applicables jusqu'à sa prochaine date anniversaire. En cas de non-exercice du droit de résiliation par ASPOne.fr, les conditions tarifaires applicables ne seront pas modifiées, sauf l'effet de l'indexation conventionnelle.

9. RESPONSABILITE

L'équipement informatique connecté au SERVICE est sous l'entière responsabilité de l'ADHERENT et en conséquence, ASPOne.fr n'est en rien responsable de tout dommage pouvant survenir à l'équipement du fait de la connexion.

Les obligations d'ASPOne.fr pour la fourniture et l'exécution du SERVICE sont des obligations de moyens.

ASPOne.fr ne garantit pas les temps et les taux de transfert et de réponse des données du ou vers le SERVICE.

Ce sont donc les dates et heures de réception mentionnées sur l'ADS qui feront foi. Dans le cas où le transport des données s'effectue via un opérateur tiers, ASPOne.fr ne garantit pas la sécurité des données hors de sa propre architecture car les éventuelles altérations ou destructions des données peuvent résulter de ce tiers opérateur. De même, la responsabilité de ASPOne.fr ne saurait être engagée dans le cas où le flux de transport des données est ralenti ou arrêté du fait du tiers opérateur ou de la configuration de réception des données propre aux destinataires des télédéclarations (DGI, URSSAF, etc.).

En cas de défaillance du SERVICE à laquelle ASPOne.fr ne parviendrait pas à remédier dans des délais permettant de satisfaire aux télédéclarations, ASPOne.fr pourra y pallier par tous moyens et procédés qu'il jugera utile afin d'éviter ou de réduire les conséquences préjudiciables de cette situation. A ces fins, l'ADHERENT devra collaborer avec ASPOne.fr et notamment, s'il n'avait pas encore effectué ses télédéclarations, il devra suivre ses instructions et, au besoin, prendre toutes dispositions utiles pour fournir les déclarations aux administrations concernées selon les modes d'expédition traditionnels. Dans ce cas, ASPOne.fr octroiera un crédit de deux (2) unités de télédéclaration pour une télédéclaration n'ayant pu être effectuée du fait de l'incident. Ce crédit sera comptabilisé dans le compte de l'ADHERENT.

La responsabilité d'ASPOne.fr ne pourra être recherchée dans les cas suivants :

- absence de réaction de l'ADHERENT si, après l'envoi d'un dépôt, il ne reçoit pas l'ADS du SERVICE ;

- absence de réaction de l'ADHERENT après l'envoi par le SERVICE d'un ADS ou d'un ACS signalant une anomalie ou non-conformité ;

- dépassement des délais légaux ou réglementaires de dépôt des télédéclarations et/ou des documents ou informations complémentaires survenu en raison de l'envoi par l'ADHERENT au SERVICE d'un dépôt après l'heure limite de transmission au SERVICE fixé à l'article 6 PLANNING, même s'il s'agit d'un dépôt corrigé ou modifié.

En aucun cas, ASPOne.fr n'encourra de responsabilité pour tout dommage spécial, accidentel ou indirect, y compris sans que ceci soit limitatif, pour préjudices commerciaux, pertes de bénéfices, pertes de données et informations, privation de jouissance ou prix et frais d'acquisition de produits ou services de remplacement, et pertes consécutives à la réclamation d'un tiers. En tout état de cause, la responsabilité d'ASPOne.fr éventuellement admise est limitée au maximum à une (1) fois le montant de l'abonnement de l'ADHERENT pour l'année en cours.

10. DUREE ET RESILIATION

La résiliation ou la fin normale des contrats d'abonnement de l'ADHERENT relatifs aux services téléphoniques et/ou à l'accès à Internet ne remettent pas en cause l'exécution du présent contrat et les coûts facturés.

La durée du contrat est de trois années sauf si autrement indiqué sur la DEMANDE D'ADHESION. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction pour une période équivalente à la période initiale. Le contrat prend effet le 1er jour du mois de la date d'INSCRIPTION. En cas de dénonciation du contrat, stipulée obligatoirement par lettre recommandée avec accusé de réception, les parties s'engagent à respecter un préavis de trois mois avant son échéance.

Le présent contrat serait résilié de plein droit si au cours de son exécution, l'une ou l'autre des parties ne respectait pas ses obligations contractuelles et n'apportait pas remède à son manquement dans les trente jours de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'autre partie.

La fermeture d'un compte, principal ou secondaire, n'entraîne pas le remboursement de la rémunération due pour la période de l'abonnement restant à échoir.

11. MAINTENANCE ET MODE DEGRADE

ASPOne.fr pourra interrompre le SERVICE de façon exceptionnelle pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration, sans indemnité. Toute interruption dont la durée prévisible est supérieure à quatre (4) heures sera signalée à l'ADHERENT par mention sur la page d'accès au SERVICE vingt quatre (24) heures ouvrables à l'avance.

ASPOne.fr n'exerce aucun contrôle sur les données qui transitent par le SERVICE à l'initiative de l'ADHERENT. Néanmoins, ASPOne.fr se réserve le droit d'interrompre l'accès au SERVICE, après information de l'ADHERENT et en l'absence de réponse satisfaisante de celui-ci dans le délai de vingt quatre (24) heures, sans indemnité et sans préjudice des sommes dues au titre du contrat, si ASPOne.fr constatait des actes de piratage, de contrefaçon ou d'utilisation illicite du SERVICE ou de données illicites.

12. CONFIDENTIALITE

L'ADHERENT s'engage à garder confidentiels son identifiant et son mot de passe. Toute connexion au SERVICE ou toute transmission de données effectuées en utilisant le mot de passe et/ou l'identifiant de l'ADHERENT seront réputées avoir été effectuées par celui-ci. En cas de perte ou de détournement du mot de passe et/ou de l'identifiant de l'ADHERENT, sa responsabilité ne sera dérogée à l'égard de ASPOne.fr du fait, notamment, d'une utilisation détournée, qu'un jour ouvrable après que ASPOne.fr ait été informé par l'ADHERENT au moyen d'un appel téléphonique, d'un message électronique ou d'une télécopie confirmé le jour même par un courrier. ASPOne.fr appliquera dans les plus brefs délais la procédure de révocation d'urgence dont l'objet est de suspendre les droits d'accès de l'ADHERENT. Le rétablissement des droits nécessitera de la part de l'ADHERENT une demande explicite formulée par courrier simple adressé à ASPOne.fr.

ASPOne.fr s'engage, pendant la durée du contrat et postérieurement à sa résiliation, à n'adresser les fichiers qu'aux seuls destinataires indiqués dans les messages émis par l'ADHERENT comme prévu dans le Cahier des Charges correspondant, ou aux destinataires autrement désignés ou autorisés par l'ADHERENT.

ASPOne.fr se réserve la possibilité de faire figurer le nom de l'ADHERENT sur une liste de références, notamment commerciale, et ce, sauf avis contraire et écrit de l'ADHERENT.

13. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le SERVICE a déclaré à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés le traitement auquel il procède dans le cadre des téléprocédures disponibles à la date de signature des présentes.

Les droits d'accès et de rectification des données fournies à ASPOne.fr peuvent s'exercer auprès du siège social de cette société, à l'adresse figurant en en-tête des présentes.

14. PREUVE

Les enregistrements effectués sur les matériels et équipements informatiques d'ASPOne.fr ou leur reproduction sur un support numérique archivé de manière sécurisée par ASPOne.fr, constituent la preuve de la réalité et du contenu des échanges électroniques intervenus entre l'ADHERENT et ASPOne.fr.

La preuve contraire ne pourra être éventuellement rapportée par l'ADHERENT que par un procédé réputé fiable, ne permettant aucune manipulation ni modification et permettant d'attester de manière certaine des date, heure et contenu des transmissions effectuées.

15. MANIFESTATION DU CONSENTEMENT DE L'ADHERENT

Pour adhérer au SERVICE, l'ADHERENT devra :

- avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales d'Adhésion disponibles sur le site : www.ASPOne.fr. ASPOne.fr se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales d'Adhésion. Les nouvelles Conditions Générales d'Adhésion s'appliqueront un mois après leur mise en ligne sur le site ASPOne.fr. L'ADHERENT sera considéré avoir tacitement accepté les nouvelles Conditions Générales d'Adhésion à défaut de notifier son refus à ASPOne.fr par courrier recommandé avec accusé de réception expédié dans le mois suivant leur mise en ligne sur le site. En cas de refus notifié par l'ADHERENT, le contrat sera résilié à réception de cette notification. L'abonnement annuel ne fera pas l'objet de remboursement prorata temporis.

- signer sa DEMANDE D'ADHESION (et le cas échéant le bon de commande associé) par laquelle il reconnaît accepter les présentes Conditions Générales d'Adhésion et transmettre ce document en un (1) exemplaire original à ASPOne.fr.

- fournir à ASPOne.fr l'ensemble des documents indispensables à la validation de son adhésion, indiqués sur le site www.ASPOne.fr à la fin de son inscription en ligne.

En retour, l'ADHERENT recevra par courrier son code d'accès et différents renseignements qui lui permettront d'administrer au mieux sa zone réservée sur le site. Ce code sera exigé à chaque fois que le déclarant émettra des messages ou qu'il se connectera au SERVICE. Il s'agit ici de protéger à la fois le déclarant et les informations pour qu'elles conservent leur caractère de confidentialité.

L'ADHERENT autorise ASPOne.fr, lorsque cela est techniquement possible, à exploiter l'historique d'opérations effectuées par l'ADHERENT préalablement à son adhésion dans le seul but de les intégrer aux informations de suivi en ligne par Internet accessibles en consultant le site ASPOne.fr.

16. LITIGES - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige relatif à la formation, l'exécution et l'interprétation des présentes, de la demande d'adhésion et de leurs avenants éventuels, les parties conviennent de se soumettre préalablement à toute action judiciaire, à une procédure de conciliation amiable devant intervenir entre les représentants légaux de chaque partie. Les parties devront se réunir dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre recommandée. En cas de conciliation, les parties s'engagent à signer un accord transactionnel et confidentiel dans les conditions des articles 2044 et suivants du Code Civil.

En cas d'échec de la procédure amiable, il est expressément attribué compétence au tribunal de commerce de Nanterre pour tous litiges relatifs à la formation, à l'exécution et/ou à l'interprétation des présentes et ce, même en cas de référé.